



## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 27 mars 2018

Présidence	:	BÜNZLI Luc-Olivier
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	4
Absent	:	0
Votations	:	À main levée
Clôture de la séance	:	21h58
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 5 décembre 2017 Préavis 01/18

### ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Présentation du bureau Christe & Gygax, sécurité routière
- 4) Informations du Bureau du Conseil et courrier
- 5) Informations de la Municipalité
- 6) Préavis 01/2018 : Adoption finale du PPA, version 2018
- 7) Divers et propositions individuelles

\*\*\*\*\*

#### 1) OUVERTURE ET APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du 27 mars 2018. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte.

#### 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est mis en discussion et accepté tel que présenté.

Annexé à la convocation, le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017 est mis en discussion.

Page 3 : il s'agit de noter « cessera » au lieu de débutera.

Monsieur Racine fête ses nonante ans (mais il est décédé entretemps).

Catherine Winkler : page 6 : au sujet du plafond d'endettement, constate que rien n'a été envoyé, ni pas poste, ni par courriel.

Réponse municipale : Il a été décidé qu'il n'y avait pas besoin de faire de communication au Conseil Communal au vu de ce qui a paru dans la presse. Le Président stipule que rien ne change au PV.

Avec 25 approbations et 1 abstention, le procès-verbal y compris les modifications mentionnées ci-dessus, est accepté.

### **3) PRÉSENTATION DU BUREAU CHRISTE & GYGAX, SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Denis Grosjean, Syndic : M. Gygax a plus de 33 ans d'expérience et nous les fait partager. La commission « sécurité routière », mandatée depuis janvier 2015, est un appui important pour la Municipalité. Elle est composée de Stéphane Dutoit, Valérie Hirt, Nathalie Vuagniaux, Patrick Vuagniaux et Fabienne Wampfler. Début 2016 a lieu une première étude d'un concept global de sécurité pour la commune, à la suite de multiples demandes de citoyens pour sécuriser la traversée du village, notamment une pétition signée par 30 villageois. Il s'ensuit des débats au Conseil communal, débouchant sur le fait qu'il faut s'appuyer sur des professionnels. En juin 2016, le législatif octroie CHF 9000.- de crédit pour démarrer un diagnostic. En mars 2017, une somme de CHF 24'000.- est attribuée pour terminer l'ensemble de l'étude et la phase 3, soit les propositions d'aménagement. Cette phase a été présentée à la Municipalité et à la commission sécurité routière en novembre 2017. Maintenant, il faut se diriger sur l'exécution, la réalisation. L'objectif premier de la législature est la sécurité routière, mais la planification d'investissement est importante : il faut compter CHF 50'000.- par année pour la sécurité routière et CHF 50'000.- par année également pour l'éclairage public. Ce qui est nécessaire sera donc réalisé par étapes.

M. Gygax : 1. Analyse diagnostique :

Cadre et but : préoccupations de la population et des autorités. Souci par rapport à la sécurité des enfants. Rechercher les moyens de sécuriser les piétons et les mesures à mettre en œuvre.

Constat : 680 voitures pour 1000 habitants, ce qui est plus élevé que la moyenne cantonale (Lausanne 400 ou 420). Réseau étroit. Rte du Village : 4,2 à 4,5 mètres. Pour croiser deux voitures à 30 à l'heure, il faut 4,5 mètres. Certains endroits sont plus étroits, 3,0 ou 3,2 mètres. Aucun aménagement cyclable.

Rte de Berne : 9000 véhicules/jour

Rte de Carrouge : 4000 véhicules

Intérieur du village 1'500 à 2'000 véhicules/jour

Vitesse moyenne (V85) : 43-46 km/h

Les flux convergent en direction des arrêts de bus scolaires principalement. Les cheminements piétons se font vers la route du village dans ces secteurs-là et le long de la route de la Râpe, où il n'y a aucun aménagement non plus. Problème de visibilité dans les virages, ce qui participe à la modération de trafic également. Plusieurs cartes sont présentées, montrant les déficits de sécurité et les secteurs où il faut prendre des mesures de sécurisation des déplacements piétons et modération du trafic.

Il y a un réel manque de qualité de l'éclairage.

Tout le long de la route du village : problème de sécurité dans les espaces bâtis. Vitesses élevées le long de la route de Carrouge, alors qu'il y a des déplacements piétonniers. Une carte avec 4 secteurs est présentée, Laviaux, Village, la Râpe, route Carrouge-Moudon. Plusieurs possibilités sont émises :

1. Une zone 30 pourrait intervenir dans l'un ou l'autre secteur, mais pas dans l'ensemble du village, en prenant des mesures de modération à l'intérieur. Il faut créer des portes à chaque entrée de zone 30. Le problème des piétons entre la Râpe et le village n'est pas résolu et la question des vitesses à réduire reste ainsi que les besoins des piétons à la route de Moudon-Carrouge. Minimum absolu pour le passage des camions et des tracteurs : 3,5 mètres
2. Sans zone 30, il est possible de faire de la modération de trafic, en assurant une certaine largeur de route pour les véhicules agricoles (3,5 mètres). Option moins lourde, meilleure unité.

3. Des trottoirs peuvent également être créés, mais la largeur du domaine public étant restreinte, ce n'est pas facile. Il faudrait 3500 mètres de trottoirs pour sécuriser tout le long des rues, ce qui nécessiterait une emprise moyenne de 1m20 partout. Malgré cela, il faudrait parfois que les véhicules grimpent sur le trottoir ; ce serait donc un trottoir chanfreiné.
4. Créer des cheminements à l'intérieur de la commune hors du réseau routier, avec les problèmes de SDA (surfaces d'assolement). Ceci présente également des complications, mais certains sont possibles. Cela ferait au minimum 2 mètres, dans l'idéal 2m50 et il y a parfois des pentes assez importantes. Problématiques foncières, mais 1 ou 2 liaisons sont envisageables.

Examen de deux variantes retenues : - variante 1 : zone 30 + quelques aménagements de modérations ; variante 2 : installation de modérateurs sans zone 30. La zone 30 est compliquée à mettre en œuvre et ne peut pas être faite par étapes. La variante 2 peut être effectuée par étapes et n'exclut pas, à termes, si l'on a mis en place tout ce qu'il faut et que cela fonctionne, de mettre en place une zone 30 ultérieurement.

**Éléments retenus par la Municipalité et la commission** : réduire les vitesses par une diminution à 50 km, créer un bout de trottoir entre le Closy et l'arrêt de bus du Closy et ch. du Montillier. Aménager les carrefours. Réaliser des petits aménagements simples (modérations alternées qui peuvent être enlevées). Créer un trottoir entre le village et la Râpe et installation d'un éclairage public. Améliorer l'éclairage entre les Laviaux et le village, car un trottoir ne peut pas y être créé. Si l'on aménage un cheminement pour piétons, il faut alors l'éclairer. Rechercher la possibilité de court-circuiter le virage nord pour sécuriser les enfants sur le chemin de l'école. Marquage des carrefours sous forme de revêtements colorés et marquage d'une bande colorée au carrefour. Disposition de bacs ou îlots de modérations tous les 30 à 50 mètres sur la route du village à certains endroits, sans gêner les accès privés. En face du pilier public, un plateau-sol surélevé serait créé et un revêtement coloré au sol effectué. Le carrefour attenant sera resserré. Au niveau des coûts, les îlots ne sont pas très onéreux, 1 marquage coloré équivaut à CHF 220'000.--, 1 plateau seuil à CHF 10'000.--, 1 cheminement piéton hors chaussée de 200 mètres à CHF 90'000.--, le trottoir des Closy env. CHF 90'000.--, le trottoir de la Râpe CHF 300'000.--, sans compter l'éclairage.

Ceci peut se faire par étapes, précédées d'essais. La suite consistera à définir des priorités. Il y a des études de détails à exécuter et des appels d'offres à requérir. Certains aménagements peuvent se faire provisoirement pour tester les mesures et s'adapter aux besoins réels.

La discussion aura lieu quand la Municipalité viendra avec un projet chiffré précis

#### **Discussion :**

Marie-José Auderset : Quelle est la marge de manœuvre vis-à-vis du Canton pour justifier un 50 à l'heure sur la route de Carrouge

M. Gyax : sur réseau cantonal, en traversée, on peut l'obtenir sans problème. Hors traversée, on l'obtient à condition que la commune reprenne la route à sa charge. Cela permet alors d'avoir plus de latitude point de vue aménagement. Pour passer au 50 km/h, il faudrait des marquages d'entrée qui incitent à ralentir, style bandes latérales, ou plantation d'arbres.

Marie-José Auderset : concernant le marquage, est-ce que l'on change le bitume ?

M. Gyax : il s'agit de microgranulés, soit du sable collé sur le tapis. Ceci coûte cher, CHF 80/m<sup>2</sup>, mais permet d'avoir un concept qui marque clairement les choses.

André Savary : est-ce que le projet de chemin piétonnier, qui coupe le virage Nord de la Bruvière, pourrait traverser des parcelles qui sont en zone agricole ?

M. Gyax : si le terrain est en zone agricole, ce n'est pas possible.

Jean-Blaise Held : le carrefour ch. du Montillier- rte du Village est un point noir – juste installer une bande paraît peu de choses par rapport au danger de ce carrefour.

M. Gyax : peut-être que ce serait bien de réaliser aussi un petit plateau seuil à cet endroit-là.

Julien Mortier : Depuis cet endroit-là jusqu'à la route cantonale, les lampadaires se trouvent à l'opposé de la zone piétonne.

M. Gygax : il faudra faire une analyse des lux de la puissance et voir s'il faut un éclairage complémentaire. Normalement, il faut en effet éclairer le trottoir.

Hélène Genet : concernant ce croisement, auparavant, ce n'était pas priorité de droite et c'était moins dangereux, il y avait un cédez le passage.

M. Gygax : comme l'on n'est pas en zone 30, on n'est pas obligé de mettre de signalisation routière.

Marie-Claire Anex : je trouve que c'est plus sécuritaire avec cette priorité de droite, en tant qu'habitante proche.

M. Gygax : Partout où il y a un problème d'insécurité, un point de conflit, il serait bien d'effectuer un marquage au sol particulier.

Éclairage : entre les Laviaux et la rte de Carrouge, un éclairage sera créé.

Un grand merci à M. Gygax pour sa présentation.

Denis Grosjean, Syndic : tenant compte de la dangerosité et des travaux prévus, des constructions et autre, la Municipalité souhaite démarrer par le Montillier, puis avec le virage l'année suivante, suivie par le Closy arrêt de Bus, Carrouge-Moudon, puis, en 2021, La Râpe et les Laviaux. On ne peut pas tout faire cette année, mais en fonction des moyens financiers et techniques.

#### 4) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Information du bureau électoral : Vucherens a voté comme la Confédération et le Canton de Vaud avec une participation supérieure à 50 %.

Vu le peu de personnes qui se rendent aux urnes, le bureau électoral a décidé d'offrir un café à ceux qui s'y rendent. En effet, il y a entre 20 et 25 votes déposés dans la boîte aux lettres vertes entre 10h00 et 11h00, durant l'ouverture du bureau de vote.

#### 4) INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

*Etienne Cherpillod*

**Véhicule communal Reform** : grande panne de moteur lors du froid hivernal. Il y aura une facture conséquente. Il est réparé depuis hier.

**École ASIJ (Association scolaire intercommunale du Jorat)** : Après analyse de plusieurs variantes, il s'avérait qu'une classe de 5 P devait fermer et cela tombait sur Vucherens et Ferlens en fonction des besoins de la population, un peu plus tôt que prévu. Un préavis de CHF. 490'000.-- sera présenté le 25 avril au Conseil intercommunal, pour aménager les classes dans les combles du collège de Servion, ainsi qu'une classe de rythmique. Le législatif décidera s'il souhaite aménager 2 ou 4 classes directement. Il n'y aurait alors plus besoin de transport d'élèves, mis à part à la bibliothèque deux fois par mois.

Collège de Carrouge : Le BAMO (Bureau d'Aide à Maître d'Ouvrage) qui a remporté le marché est IEC, le cahier des charges se prépare. Cela suit son cours et l'on vous tiendra au courant.

#### **Forêts**

Une nouvelle table de pique-nique sera aménagée aux Cassettes au bord de la Bressonne (entre Vucherens et Hermenches). Les travaux de coupe, pas encore tout à fait terminés, se sont bien passés .

*Rémy Favre*

**Consommation d'eau** : 2017 restera une année de grande sécheresse. 52,3 % production indigène. Pour comparer, en 2016, 72 % de l'eau avait été fournie par les trois sources communales.

**Programme d'extension de Swisscom** : adaptation du réseau à la forte croissance du trafic des données qui a doublé entre 2013 et 2016. La couverture HD sera un convertisseur

optique électrique FTTC+ jusqu'à 550 mètres des immeubles. Mais cela dépendra aussi de l'abonnement. Le secteur de la Râpe, initialement non prévu, sera aussi adapté au haut débit. Calex commencera début 2019 et la mise en service s'effectuera fin juin 2019. L'impact des travaux sur le trafic sera de minime importance.  
Réseau mobile : rien n'est prévu pour l'instant. On attend l'arrivée de la 5G.

#### *Urbain Cherpillod*

**Déchèterie** : Comme annoncé, il y a du changement pour la collecte du gazon. Au niveau intercommunal, il n'y a pas de collaboration possible. Le Reform sera mis à disposition, stationné deux jours par semaine à la déchetterie et l'employé communal l'emmènera à un endroit adéquat.

Possibilité d'échange et récupération pour des objets à la déchetterie. Le coin trouvailles : sur une base de palettes CFF pour des petits et moyens objets en bon état.

**Nouveaux citoyens** : Le 9 mars, les nouveaux citoyens ont été conviés à la traditionnelle soirée conviviale. Leurs droits et devoirs civiques leur ont été rappelés. La soirée s'est déroulée aux Paccots avec une partie de pétanque sur glace. Soirée réussie, mais sur 17 personnes, seules 3 ont répondu présent.

#### *Oxana Gueissaz*

**Oasis : projet de la maison de la santé** : travaux du printemps 2018 jusqu'en 2019 sur une parcelle à côté de la Poste de Moudon. Il y aura un centre d'accueil temporaire, physio, podologie, différents médecins, et la radiologie qui est maintenant à l'Oasis ainsi que le CMS.

#### *Denis Grosjean, Syndic*

**Constructions** : cette année, cela va pousser comme des champignons à Vucherens.

**À la corne** : en face du garage SUBARU : 3 constructions, dont 2 avaient été retenues par le recours du SDT à la mise à l'enquête. Mais comme le SDT a vu que Vucherens était au bout du PPA, ils ont donné leur feu vert.

**Au Bécot** : Mme Girardet a vendu ses deux parcelles.

**Chemin de la Forêt** : 10 villas ; le chantier va démarrer ce printemps.

**En face de la grande salle** : 2 maisons seront mises à l'enquête.

**À la Gotte** : mise à l'enquête d'une ferme pour une centaine de vaches.

Vucherens est en pourparlers avec un groupe de travail qui planche sur un service technique Lucens-Valbroye. Il y aura des professionnels pour suivre les dossiers de mise à l'enquête, cela engendrera des coûts. À l'avenir chaque commune devra passer par un bureau technique, vu la complexité des dossiers, ceci sur proposition du Préfet. Du côté de Jorat-Mézières, il n'y a pas de bureau technique en vue pour l'instant.

L'appartement des Trois Suisses est terminé.

Collège : comme une classe va vraisemblablement fermer, l'objectif est de descendre l'administration communale et d'occuper le collège Nord et l'annexe. Une demande de crédit viendra assurément avant la fin de l'année.

### **5) PRÉAVIS 01/18 : ADOPTION FINALE DU PPA, VERSION 2018**

Commission de gestion : Stéphane Dutoit, Jean-Blaise Held et Valérie Hirt

#### Présentation par la Municipalité

But : avaliser le PPA après la révision de la LAT

Le Règlement a déjà été adopté, puisqu'il n'a pas été changé depuis 2012. Pour la forme, il s'agit de lever une opposition qui n'est pas recevable.

**Point 4 : opposition** : entendu les opposants le 13 mars 2018, cela a été limpide. Ils ont compris les modifications et ont été satisfaits de l'explication. Tous les entretiens (et il y en a eu une dizaine) se sont tous bien terminés. La Municipalité n'est fâchée avec personne. Sentiment de satisfaction et de reconnaissance envers les propriétaires à qui on a enlevé des droits.

Détails : zones d'affectation différées : touche la propriété Jaquet. Le grand Conseil a proposé dans sa session de supprimer ces zones et de réintroduire les zones intermédiaires, mais rien n'est décidé pour le moment. M. Mivelaz, urbaniste du SDT, a confirmé que Vucherens pouvait aller de l'avant et au pire, le SDT ferait une adoption partielle.

Résumé des coûts : env. CHF 10'000--- /année de procédure pendant 10 ans. À ce jour, Vucherens a payé des factures pour l'urbaniste pour CHF 84'300.-, moins CHF 22'500.- que certains propriétaires ont demandé et obtenus pour des modifications personnelles. Donc au final, CHF 70'000.- pour l'urbaniste. Pour le géomètre : CHF 20'000.-. Vucherens a fait quelque chose de particulier : aucun crédit n'a été demandé, car cela a été effectué par petites tranches et budgétisé pour payer ces différentes factures. Douze ans de procédure ont été nécessaires et les plans y relatifs sont présentés.

#### Rapport de la commission de gestion

Le Rapporteur Stéphane Dutoit lit le rapport et recommande d'adopter le préavis tel que présenté.

Il n'y a pas de questions.

#### Décision

Le préavis 01/18 est accepté par 24 voix pour, 0 avis contraire et 2 abstentions

### **6) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

Alicia Perroud annonce que la jeunesse de Vucherens présentera sa candidature pour organiser le concours théâtral FVJC 2020 (Fédération vaudoise des jeunes campagnardes) qui a lieu tous les deux ans. La Jeunesse de Vucherens s'y est présentée la première fois en 2008 et depuis lors à 6 reprises, sans jamais manquer une édition. Les anciens de la Jeunesse, amis et parents sont attendus jeudi 19 avril pour une présentation des premières démarches de candidature pour ce concours. La Jeunesse organisera une fête de l'été qui aura lieu du 21 au 24 juin.

Hélène Genet partage une réflexion concernant l'appartement des Trois Suisses : tout le conseil a reçu une invitation du locataire. Yves Chappuis avait préparé un apéritif et il y avait 3 personnes. Il était un peu déçu. Les WC et les chambres du haut sont vieilles et un peu tristes.

Denis Grosjean, Syndic : au départ, Yves Chappuis se contentait de quelques coups de peinture et au final, les WC de la douche ont été changés. La Municipalité n'était pas là, car elle avait une séance et Yves Chappuis en avait été informé.

Luc-Olivier Bünzli, Président : ne le prenez pas comme un reproche, mais comme une invitation pour une prochaine fois.

Julien Mortier en tant que délégué de l'ASIJ : par rapport au préavis de l'ASIJ, trouve délicat de ne pas prendre l'avis de l'ensemble du Conseil communal. Il lui semble que son devoir est d'informer, mais se demande quoi voter.

Etienne Cherpillod : Il souhaite organiser une séance entre les délégués de l'ASIJ et la municipalité pour faire un point de situation. Le crédit accordé étant de CHF 13'330'000.-, il y a une réserve de CHF 500'000.-. Ce n'est pas un nouvel emprunt dans les faits, mais légalement, il faut présenter un nouveau préavis. Les comptes ne sont pas bouclés. Il manquera env. CHF 10'000.-. On ne va pas ré-emprunter de l'argent pour aménager ces classes. La classe de Vucherens sera fermée plus tôt que prévu, mais l'évolution des élèves est telle par rapport à certaines arrivées et départs que l'on doit fermer une 5<sup>e</sup> année. C'est soit Vucherens, soit un portacabine à Carrouge. Il y a 3 classes à Carrouge et les élèves de Carrouge remplissent une classe à eux seuls. Ce sera en fonction de la pesée des intérêts.

Luc-Olivier Bünzli, Président : Si une séance est prévue avant la votation, est-ce que c'est suffisant ?

Jean-Blaise Held : la remarque de Julien Mortier est importante. Le conseil perd de son pouvoir. Il y a une réflexion à mener sur la façon d'améliorer la communication. Réunions plus régulières pour pouvoir aiguiller nos délégués, il y aurait quelque chose à concevoir.

André Savary : en tant qu'ancien président, constate en effet quelques manquements. On pourrait imaginer qu'une fois par année, ces commissions fassent un rapport au Conseil, par exemple.

Luc-Olivier Bünzli, Président : cette proposition est notée.

Blaise Rion : Julien Mortier est mal à l'aise en tant que délégué de la commune, alors que cela devrait être un partage. Le but des délégations, est-ce de les laisser tout seuls ? Ceci est valable pour toutes les délégations.

Sébastien Cherpillod : Ce serait bien de se lever pour parler, car on ne comprend pas certaines personnes quand elles parlent.

Marie-José Auderset : Dans le quartier Planche Nardin, les enfants ont des petits véhicules et elle aimerait savoir si l'on peut mettre des signalisations privées, si cela est permis, souhaitable ?

Denis Grosjean, Syndic : non, ce n'est pas souhaitable, car cela donne une fausse impression de sécurité. Si une personne met une signalisation privée, à elle de prendre ses responsabilités.

Rémy Favre : Dès qu'un panneau officiel est installé, cela paraît dans la FAO pour être validé. L'aval du Canton doit être obtenu. Le petit panneau familial a peut-être une utilité, mais on ne doit pas le faire sans autorisation officielle validée.

Luc-Olivier Bünzli, Président : proposition à la Municipalité : est-ce que la commission Sécurité routière pourrait inclure ce quartier dans son analyse ?

Denis Grosjean, Syndic : Le bureau d'ingénieur s'en occupera au moment venu.

Frédérique Marengo : ils ont des petites voitures électriques ?

Marie-José Auderset : c'est un chemin privé...

Frédérique Marengo : en tous les cas, leur usage est interdit sur la voie publique.

Eric Cherpillod : La route n'est pas une place de jeux et les parents doivent surveiller leurs enfants.

Frédérique Marengo : propose de constituer un Comité pour recenser les fêtes et faire la promotion de ce qui se passe dans le village. (non l'organisation des fêtes, mais leur promotion).

Le Président remercie la Municipalité et souhaite une belle fin de soirée à tous les membres.

La séance est levée à 21h58, puis présentation d'un PowerPoint par Denis Grosjean Syndic, concernant l'évolution du PPA, pour celles et ceux qui le souhaitent.



Président  
Luc-Olivier Bünzli



Secrétaire remplaçante  
Fabienne Blanc